



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-quinzième session

Rome, 13-17 mars 2023

Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2022-2023

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Crawford

Directrice du Bureau de la stratégie, de la programmation et du budget

Tél.: +3906 5705 2298 - Adresse électronique: OSP-Director@fao.org

Les documents de la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ

- La Conférence, dans sa résolution 8/2021 adoptée à sa 42^e session, a approuvé une ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD pour 2022-2023, ainsi que le Programme de travail correspondant, et a communiqué des indications concernant le contenu des propositions¹. Le Conseil, à sa 168^e session tenue en décembre 2021, a approuvé la répartition révisée des crédits ouverts (montant net) entre les chapitres budgétaires dans les Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2022-2023².
- Le présent document présente les prévisions concernant l'exécution du budget biennal en regard d'une ouverture de crédits nette révisée pour tenir compte de la mise en œuvre des plans de travail biennaux et du suivi à l'échelle de l'Organisation en 2022. Les crédits ouverts (montant net) pour l'exercice 2022-2023 au titre des chapitres 1 à 5 et 7 à 10 (les *quatre améliorations*, objectif cinq et objectifs fonctionnels) devraient être intégralement dépensés, comme le montre le *tableau 1*. Comme il est d'usage, les soldes budgétaires non utilisés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 6), des dépenses d'équipement (chapitre 12) et des dépenses de sécurité (chapitre 13) seront reportés sur l'exercice biennal suivant, conformément au Règlement financier de l'Organisation.
- D'après les prévisions relatives à l'exécution du budget en regard de l'ouverture de crédits nette pour 2022-2023, et conformément aux dispositions de l'alinéa b de l'article 4.5 du Règlement financier, le Comité financier est prié d'approuver les virements prévus des chapitres 5, 7, 8 et 10 vers les chapitres 1, 2, 3, 4 et 9.
- Le prochain point sur les prévisions relatives à l'exécution du budget en regard de l'ouverture de crédits nette pour 2022-2023 sera communiqué au Comité pour examen et approbation en novembre 2023, et le bilan final de l'exécution du budget 2022-2023 sera communiqué en mai 2024.

SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note des prévisions concernant l'exécution du budget pour 2022-2023 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail, qui figurent dans le *tableau 1*, et à autoriser les virements prévus entre les chapitres budgétaires.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note des prévisions concernant l'exécution du budget pour 2022-2023 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail;**
- **a autorisé les virements budgétaires prévus des chapitres 5, 7, 8 et 10 vers les chapitres 1, 2, 3, 4 et 9.**

¹ [C 2021/REP, paragraphes 65-70](#), et résolution 8/2021 de la Conférence.

² [CL 168/REP, paragraphes 11 et 12](#).

Introduction

1. La Conférence, dans sa résolution 8/2021 adoptée à sa 42^e session, a approuvé une ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD pour 2022-2023, ainsi que le Programme de travail correspondant, et a communiqué des indications concernant le contenu des propositions³. Le Conseil, à sa 168^e session tenue en décembre 2021, a approuvé la répartition révisée des crédits ouverts (montant net) entre les chapitres budgétaires dans les Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2022-2023⁴.
2. L'article 4.1 du Règlement financier autorise le Directeur général à engager des dépenses dans la limite des crédits budgétaires votés par la Conférence. Conformément à l'article 4.6 du Règlement financier, le Directeur général est tenu de gérer les ouvertures de crédits de manière que des fonds suffisants soient disponibles pour faire face aux dépenses pendant la totalité de l'exercice biennal. Conformément à l'alinéa a de l'article 4.5 du Règlement financier, le Comité financier doit être informé de certains transferts de crédits d'une division à une autre, et l'alinéa b de l'article 4.5 prévoit que les virements entre chapitres budgétaires doivent être approuvés par le Comité financier.
3. Ce rapport présente les prévisions relatives à l'exécution du budget en regard de l'ouverture de crédits nette pour 2022-2023, et il y est demandé au Comité d'approuver les virements prévus entre chapitres budgétaires découlant de la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023.

Prévisions concernant l'exécution du budget 2022-2023

4. Le Programme de travail 2022-2023 est mis en œuvre sur la base du cadre de la FAO axé sur les résultats, qui permet de mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne les *quatre améliorations* et les domaines prioritaires du Programme (DPP) au moyen des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) et en ce qui concerne l'objectif 5, les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux au moyen d'indicateurs de performance clés spécifiques, comme indiqué dans le document «Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2022»⁵.
5. Les virements budgétaires prévus entre chapitres découlant de la planification des activités et d'autres éléments liés à l'exécution sont présentés dans la colonne (e) du *tableau 1* pour approbation par le Comité financier et sont exposés ci-après.

Tableau 1: Prévisions concernant l'exécution du budget 2022-2023, par chapitre (en milliers d'USD)

Chapitre (a)	Chapitre budgétaire (b)	PTB 2022-2023 (ajusté) (CL 168/3) (c)	Dépenses nettes prévues (d)	Excédent/Déficit prévu par rapport aux crédits ouverts (e)
1	Amélioration de la production	156 438	159 538	(3 100)
2	Amélioration de la nutrition	129 590	134 346	(4 756)
3	Amélioration de l'environnement	118 218	119 853	(1 635)
4	Amélioration des conditions de vie	123 752	123 989	(237)
5	Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs	71 292	64 159	7 133
6	Programme de coopération technique	140 788	140 788	0
7	Activités de diffusion	71 189	70 459	730
8	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	35 547	33 630	1 917
9	Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	59 419	63 052	(3 633)
10	Administration efficiente et efficace	62 381	59 400	2 981
11	Imprévus	600	0	600
12	Dépenses d'équipement	14 000	14 000	0
13	Dépenses de sécurité	22 421	22 421	0
	Ouverture totale de crédits (montant net)	1 005 635	1 005 635	0

³ [C 2021/REP paragraphes 65 à 70](#) et résolution 8/2021 de la Conférence.

⁴ [CL 168/REP paragraphes 11 et 12](#).

⁵ PC 135/2 - FC 195/8

6. Les virements budgétaires prévus concernant les *quatre améliorations* et l'objectif 5 (chapitres 1 à 5) découlent de l'appui prêté aux régions de la FAO par l'intermédiaire du Fonds multidisciplinaire. Pour renforcer la collaboration interdisciplinaire et appuyer collectivement l'exécution des programmes au niveau des pays, le Fonds multidisciplinaire (soit 8,5 millions d'USD), inscrit au budget de l'objectif 5, est alloué aux *quatre améliorations* afin de financer des domaines transversaux catalyseurs et novateurs et de renforcer l'appui au niveau national destiné au bilan commun de pays (BCP) et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

7. Bien que cela n'entraîne pas de virements importants entre chapitres budgétaires, les prévisions concernant l'exécution budgétaire correspondant aux *quatre améliorations* tiennent également compte du processus de planification détaillée des activités qui vise à améliorer et consolider la réaction dynamique de la FAO en fonction de l'évolution de l'environnement extérieur et des questions émergentes, tout en atténuant les risques et en minimisant les arbitrages. La FAO ajuste ses activités afin de s'adapter à une situation qui évolue, de faire face aux difficultés croissantes liées à la crise alimentaire mondiale et de s'attaquer aux facteurs qui contribuent à cette dernière, notamment la guerre en Ukraine, les autres conflits en cours, le changement climatique/les phénomènes météorologiques extrêmes et le ralentissement économique actuel. Comme indiqué dans l'examen à mi-parcours, la FAO est en voie d'apporter la plupart de ses contributions en temps voulu et avec qualité.

8. Le virement prévu vers le chapitre 9 (Gouvernance, contrôle et direction de la FAO) est lié en grande partie à des dépenses supplémentaires visant à satisfaire les exigences accrues en matière de coordination et de mise en place du cadre stratégique institutionnel pour le multilinguisme approuvé par le Conseil. Les dépenses inscrites à ce chapitre comprennent également 0,5 million d'USD alloués au Bureau de l'Inspecteur général qui contribueront à la charge de travail en matière d'enquêtes et serviront à faire en sorte que les parties prenantes de la FAO soient mieux à même de faire part d'allégations précises en toute confidentialité.

9. Les virements prévus de 0,7 million d'USD, 1,9 million d'USD et 3,0 millions d'USD provenant respectivement du chapitre 7 (Activités de diffusion), du chapitre 8 (TIC) et du chapitre 10 (Administration efficiente et efficace) sont principalement dus à la répartition prévue des sommes recouvrées provenant des projets, au titre du modèle de recouvrement des coûts.

10. Tous les soldes non utilisés du Programme de coopération technique (chapitre 6), des dépenses d'équipement (chapitre 12) et des dépenses de sécurité (chapitre 13) sont reportés sur l'exercice suivant, conformément aux dispositions du Règlement financier, et sont donc présentés dans le *tableau 1* comme ayant été totalement dépensés. Il sera fait rapport de l'exécution finale de ces chapitres au Comité financier en mai 2024 dans le cadre des rapports réguliers sur l'exécution du budget, et aux autres organes directeurs dans le cadre du Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023.

11. Le recouvrement des dépenses selon le modèle de la FAO continue de faire l'objet d'un suivi étroit. Il est rappelé que cette politique révisée vise à garantir que les dépenses de la FAO sont correctement estimées et réparties entre toutes les sources de financement, conformément à la politique en vigueur au sein du système des Nations Unies et aux pratiques encouragées par l'Assemblée générale des Nations Unies⁶. La méthode approuvée relative au classement et à l'estimation des dépenses garantit que les montants imputés reflètent étroitement les dépenses réelles effectuées et permet d'améliorer la transparence, l'équité et la responsabilité vis-à-vis des membres et des partenaires fournisseurs de ressources.

12. La variation des dépenses de personnel est égale à la différence entre les coûts inscrits au budget et les dépenses effectives pendant un exercice biennal. Une variation des dépenses de personnel favorable d'environ 7,0 millions d'USD, déduction faite des variations de change, est prévue pour l'exercice biennal 2022-2023. Cette variation favorable en 2022-2023 est largement due à une augmentation de la rémunération nette inférieure au montant inscrit au budget et à des économies réalisées en raison du report de certains déplacements prévus. Des économies ont également été

⁶ [Résolution 71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies](#), paragraphe 35.

réalisées dans le domaine des droits et des prestations: primes de recrutement et de mutation, indemnités pour charges de famille, allocations-logement, indemnités pour frais d'études et pensions de retraite.

13. La différence entre les dépenses de personnel effectives et prévues est le plus souvent causée par des éléments sur lesquels l'Organisation n'a aucun contrôle, notamment les évaluations actuarielles. La variation est suivie au niveau central et tout excédent ou déficit est réparti à la fin de l'exercice biennal dans les comptes financiers entre tous les programmes en proportion des dépenses de personnel calculées aux taux standards.

14. Le crédit budgétaire devrait être intégralement dépensé, mais l'exécution globale du budget et l'exécution par chapitre peut encore varier sur certains points, notamment si le pourcentage moyen final des dépenses en euros diffère des hypothèses retenues dans les prévisions.